

Le maire recadre sans le nommer un Conseiller Municipal

La venue d'un médecin à la future maison de santé pluridisciplinaire en est la cause



Le maire recadre sans le nommer un Conseiller Municipal

C'est sous la présidence du maire, Marie-Thérèse Broca-Lannaud, que s'est tenu le 27 juin en soirée le Conseil Municipal où 9 délibérations étaient à l'ordre du jour. Ces dernières bien que parfois discutées avec de vifs échanges ont été supplantées en fin de séance par une déclaration solennelle du maire.

Cette déclaration fait suite à une lettre reçue du maire d'Eauze au sujet du recrutement du Docteur Rubbo sur la commune de Valence sur Baïse. Dans cette lettre il est demandé le remboursement d'une partie de la dépense engagée auprès d'une société de recrutement pour trouver un praticien. En effet par l'intermédiaire de cette agence le Docteur Rubbo s'est installée dans un premier temps sur la Commune d'Eauze. Marie-Thérèse Broca-Lannaud précise « qu'elle n'a pas débauché le praticien » et s'en explique avec la lettre du docteur Rubbo qui a fait son choix pour Valence-sur-Baïse.

Déclaration solennelle du maire

« Comme chacun le sait, nous avons beaucoup travaillé pour avoir un deuxième docteur à Valence. Nombreuses personnes ont été rencontrées, sollicitées durant des semaines pour ne pas aboutir sauf pour une. C'est un grave problème de trouver un médecin vu la pénurie nationale, encore plus en zone rurale c'est presque mission impossible.

Alors lorsque j'ai appris qu'une personne du Conseil Municipal avait fait des démarches pour empêcher la venue du médecin à Valence, je suis restée abasourdie.

C'est honteux, scandaleux, car cela implique de priver volontairement des centaines de personnes de soins, de désarroi face à la maladie en un mot de secours à personnes et de l'abandon face à la maladie.

J'ai les preuves de cette action. Mesdames et Messieurs, je vous laisse le soin de juger ».